



Réponse n° 002 aux questions concernant les exigences liées aux services techniques

Extraits de la demande de soumissions de la Régie	Question	Réponse
<p>7.1.1.2 Limite de l'autorisation de tâche <i>Le chargé de projet peut approuver des autorisations de tâches dont la valeur de chacune ne dépasse pas 1 500 \$, toutes taxes applicables et révisions comprises.</i></p>	<p>Le contrat sera-t-il divisé en tâches individuelles, avec une limite de 1 500 \$ pour chaque tâche?</p>	<p>Le contrat subséquent ne sera pas divisé en tâches individuelles, avec une limite de 1 500 \$ pour chacune d'elles. Le prix pour chaque autorisation de tâche dépendra de la tâche qui y est précisée.</p>
<p>7.3 Exigences en matière de sécurité <i>7.3.1 Les exigences en matière de sécurité suivantes (LVERS et clauses connexes fournies en vertu du Programme de sécurité des contrats) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante. Exigences en matière de sécurité pour les fournisseurs canadiens : Dossier Travaux publics et Services gouvernementaux Canada</i></p>	<p>Le soumissionnaire est-il tenu de fournir l'autorisation de sécurité exigée de ses employés (c.-à-d. les ingénieurs) au moment de la présentation des documents de soumission?</p>	<p>Le soumissionnaire n'est pas tenu de fournir l'autorisation de sécurité exigée pour la ressource proposée au moment de la présentation de la soumission.</p>



Canada Energy
Regulator

Régie de l'énergie
du Canada

Processus de demande de soumissions n° 84084-20-0013 visant des services d'ingénierie

<p><i>Le contrat ne prévoit aucune somme pour les frais de déplacement et de subsistance.</i></p>	<p>Le contrat exigera-t-il des déplacements comme des visites sur les lieux où sont survenus des incidents pipeliniers, dans les installations d'exploitants ou au bureau de la Régie? Si c'est le cas, le soumissionnaire (ingénieur contractuel) sera-t-il responsable de toutes les dépenses liées aux déplacements? L'ingénieur contractuel peut-il augmenter le taux horaire pour tenir compte de ces dépenses si des déplacements sont nécessaires pour exécuter le contrat? OU s'agit-il uniquement d'un travail de bureau?</p>	<p>Les déplacements ne seront pas requis en vertu de ce contrat, car le travail peut être effectué à distance.</p>
---	--	--